

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

(Articles 2011 à 2043 du Code Civil)

(À établir en deux originaux et à faire signer à chacun des obligés alimentaires)

Etablissement :

SITE DE GRENADE
EHPAD SAINT-JACQUES
775 Chemin Piquette BP 52
31330 GRENADE SUR GARONNE

SITE DE CADOURS
EHPAD SAINT-JACQUES
Chemin En Palanque
31480 CADOURS

Caution signataire du présent engagement

Nom et Prénom :

Domicile :

.....

.....

Nom du résident :

A la date de signature, le montant du prix de journée et du tarif dépendance applicable est de 68.46 €

Somme en toutes lettres : **Soixante-huit euros et quarante-six centimes**

Ce montant est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental

Après avoir pris connaissance du Contrat de séjour et du règlement de fonctionnement, le signataire du présent contrat déclare se porter caution solidaire et s'engage à ce titre au profit de l'établissement, à satisfaire aux obligations du résident qui résultent du Contrat de séjour et des Conditions de séjour-règlement intérieur pour le paiement :

- des frais de séjour, hébergement et dépendance, fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental,
- des charges récupérables et réparations éventuelles.

La présente caution renonce expressément au bénéfice de la division et de la discussion.

La présente caution est souscrite au profit de l'établissement pour la durée du Contrat de séjour, sous réserve qu'à chaque révision des frais de séjour elle n'ait pas dénoncé le cautionnement dans un délai de deux mois après en avoir été informée.

La caution solidaire confirme sa connaissance de la nature et de l'étendue de ses obligations en recopiant de sa main (sur les deux originaux) la mention ci-après :

